



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 4 mars 2024

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bilan des contrôles réalisés ce week-end

Au 26 février 2024, 8 personnes ont perdu la vie sur les routes de Guadeloupe : 3 en véhicule léger et 5 usagers vulnérables dont 3 en moto, 1 en cyclo et 1 en vélo. Les usagers vulnérables représentent 63 % des tués.

Au cours du week-end du 2 au 3 mars 2024, 108 infractions ont été relevées en zone gendarmerie dont principalement : 21 pour usage de téléphone au volant, 13 pour conduite sous stupéfiant, 9 pour vitesse excessive entre 20 et 30 km/h, 7 pour défaut de la ceinture de sécurité et 7 pour non port du casque.

18 suspensions de permis de conduire ont été prises par l'autorité préfectorale.

En zone police, 25 automobilistes sur 169 contrôlés ont été verbalisés notamment : 11 pour non port de la ceinture de sécurité, 5 pour usage de téléphone au volant, 2 pour défaut de contrôle technique et 2 pour défaut d'assurance.

4 véhicules ont été immobilisés.

La sécurité routière en Guadeloupe est l'affaire de tous et de tous les instants.

Rappel de trois règles de base :

- Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas – SO OU PWAN LA GOUT, PA PWAN LA WOUT.
- Levez le pied – LEVE PYE.
- Portez la ceinture ou le casque : ON TET, SA FRAJIL. PWOTEJE-I.